

**FORMATION  
2024**

**1 JOURNÉE**

**15 ÉLUS  
MAXIMUM**

**JEUDI 19 SEPTEMBRE  
9H15 – 17H**

**ANIMÉE PAR  
FLORENCE LAGNEAU-BILLET**

**SALLE DE RÉUNION  
SIDELC  
15 RUE FRANCIADÉ  
BLOIS**

**INSCRIPTION SUR L'ESPACE ADHÉRENT  
DE VOTRE COLLECTIVITÉ  
[WWW.MAIRES41.FR](http://WWW.MAIRES41.FR)**

# Le risque pénal de l'élu : sécuriser son mandat

## OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

- Comprendre les risques pénaux liés à l'exercice du mandat
- Savoir mettre en place les procédures pour les éviter

## PROGRAMME

- 1/ Les responsabilités «civile», administrative, financière de l'élu
- 2/ Les infractions non intentionnelles et la notion de «faute»
- 3/ La protection fonctionnelle de l'élu
- 4/ Le conflit d'intérêts
- 5/ La prise illégale d'intérêts
- 6/ Rappels sur les risques liés à la gestion des associations

### TARIFS ADHÉRENTS par élu et par journée

*Votés par le Conseil d'administration de l'Association des Maires le 13/04/2023*

- Commune de moins de 500 hab. 200 €
- Commune entre 500 et 1999 hab. 280 €
- Commune de 2000 hab. et plus 360 €
- Communauté de communes et d'agglomération 360 €



**Cette formation est éligible au DIFE : [moncompteformation.gouv.fr](http://moncompteformation.gouv.fr)**  
Devis sur demande

### Conditions générales d'inscription

Toute inscription d'un élu à une formation avec une prise en charge par le budget formation de la collectivité suppose l'accord de cette dernière.

Les formations sont ouvertes aux élus – et aux agents administratifs dans la limite des places disponibles – sous réserve d'inscription. Les demandes d'inscriptions sont prises en compte en fonction de leur ordre d'arrivée. Une confirmation définitive est adressée avant la date de formation. Si un minimum de 8 élus n'est pas atteint, l'AM 41 se réserve le droit d'annuler ou de reporter l'action de formation. Tout désistement moins de 15 jours avant la date de la formation donnera lieu à la facturation des frais de formation, sauf en cas de force majeure.